

EROFA milite en faveur des Rectifications de l'orthographe de 1990. Les textes officiels suivants parus récemment régissent leur application dans les programmes eux-mêmes :

< [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=95184](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95184)

#### Annexe 1

Programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

< [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94753](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94753)>

#### Annexe 2

Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3)

< [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94708](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708)>

#### Annexe 3

Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4)

< [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94717](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717)>

Au début de chaque annexe, avant l'énoncé du volet 1 sur les spécificités du cycle en question, figure le texte suivant :

"Les textes qui suivent appliquent les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française et publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990."

Dans le corps de chacun des programmes des cycles 2, 3 et 4, on trouve à la rubrique "Étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique)" : "L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990. »

- Ministère de l'Éducation au Québec (MELS)

La liste orthographique du MELS

< [https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/liste\\_orthographique/index.php?page=ensemble](https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/liste_orthographique/index.php?page=ensemble) >

pour le primaire contient l'orthographe traditionnelle et l'orthographe rectifiée lorsqu'un mot est touché. Ex. : connaître/connaitreRO ; s'asseoir/s'assoirRO. Les graphies rectifiées font donc partie de l'orthographe admise dans l'enseignement.

Pour savoir quels sont les mots touchés au primaire, voyez cette échelle de mots pour le primaire

< <http://www.nouvelleorthographe.info/echelle.pdf> > (mots du MELS et mots supplémentaires).

- Au Québec, depuis 2014, le ministère de l'Éducation publie sur son site une liste de mots pour le primaire qui inclut toutes les rectifications pour les mots touchés :

< [https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/liste\\_orthographique/index.php?page=presentation](https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/liste_orthographique/index.php?page=presentation)